

COMMISSION COMMUNALE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS



Rapport annuel **2020**



MAIRIE DE



TOULOUSE

www.toulouse.fr



Toulouse accessible



INTRODUCTION

- La ville de Toulouse – Données générales 5
- L'engagement de la Mairie de Toulouse pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées 6
- La Commission Communale Accessibilité Pour Tous – CAPT 8

PARTIE 1

TOULOUSE, VILLE ACCESSIBLE 12

- L'accessibilité des bâtiments municipaux (ERP) 13
 - *Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée* 13
 - *Les chiffres de l'accessibilité des ERP Mairie de Toulouse* 14
 - *Un travail constant et conjoint* 14
 - *Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité* 15
- Le recensement des logements accessibles 16
 - *Constats* 16
 - *Perspectives* 17
 - *Guide méthodologique du recensement* 18
- Voirie, espaces publics : quel bilan pour 2020 ? 20
 - *Le PAVE* 20
 - *Zoom sur le Quai de la Garonne, la Grande Rue Nazareth, la rue Caffarelli, rue Dauriac et l'Île du Ramier* 21
- La Marque Destination pour Tous 22
 - *Présentation de la candidature de Toulouse à la marque d'État* 22
 - *Destination pour Tous : objectifs, méthode, calendrier* 22

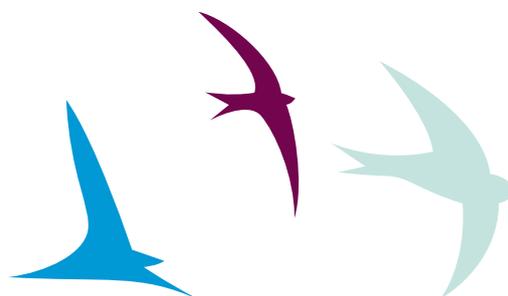
PARTIE 2

TOULOUSE, VILLE INCLUSIVE 26

- L'inclusion au sein de la Direction des Musées et monuments 27
 - *La Direction des musées et monuments* 27
 - *Les actualités de la direction en 2020* 27
 - *Actions et projets au Musée des Augustins* 28
 - *Actions et projets au Musée Georges-Labit* 31
- Communication : le guide Handicap 32
 - *Un guide pour mieux vivre la ville* 32
 - *Un guide exhaustif* 33
 - *Publication et diffusion* 33

CONCLUSION

34



INTRODUCTION



© Ville de Toulouse



La ville de Toulouse

Données générales

Toulouse, 4^e ville de France, compte 484 809 **habitants** au sein d'une métropole de près de 772 000 habitants répartis sur 37 communes, et sa population ne cesse de s'accroître. Avec une croissance de près de 39 000 habitants sur Toulouse et 80 000 habitants sur Toulouse Métropole depuis 2012, le bassin toulousain est un territoire particulièrement dynamique.

QUELQUES CHIFFRES

Département de la Haute-Garonne

- **88 886** demandes de dossier enregistrées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute Garonne (MDPH) en 2019.
- **116 683** personnes sont bénéficiaires d'au moins un droit en cours soit 8,3 % de la population du département.
- Il existe **360 978** droits ouverts au 31 décembre 2018, soit 3 en moyenne par personne.

En 2019, la MDPH a enregistré **10 986 primo-demandeurs**, dont 2 527 personnes de moins de 20 ans.

Toulouse Métropole*

- **17 343** personnes sont allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés.
- **7 245** enfants bénéficient de l'Allocation Enfant Handicapé.

Toulouse*

- **12 023** personnes sont bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)
- **4 059** enfants sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) en 2020.

L'engagement des associations sur la place toulousaine fait de la « ville rose » l'une des plus importantes en termes de représentation et de défense des personnes en situation de handicap. Actuellement, on compte **plus d'une centaine d'associations sur Toulouse** dont une quarantaine participe activement à la Commission Communale Accessibilité pour Tous (CAPT) et à ses groupes de travail.

* Chiffres de 2020

L'ENGAGEMENT DE LA MAIRIE DE TOULOUSE pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Un principe premier anime la politique de la ville en faveur du handicap : « **chacun doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale, et citoyenne selon son propre projet, sur les principes de l'égalité et de l'autonomie** ».

La Mairie de Toulouse développe ainsi de nombreuses actions en faveur de l'accès à tout pour tous et a choisi de mener sa politique en faveur d'une accessibilité universelle car ce qui est utile pour les personnes en situation de handicap est utile pour tous.

L'accessibilité universelle, c'est la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables pour concevoir des produits, des équipements, des programmes, et des services qui puissent être utilisés par tous, sans nécessiter ni adaptation, ni conception spéciale. Ce concept d'universalité nécessite de réunir l'ensemble des conditions pour permettre un plein accès à un bien, un service, ou une activité : un accès physique, un accès informationnel, un accès relationnel et un accès communicationnel.

L'accessibilité universelle est une opportunité dans la conception permettant un confort d'usage pour tous, mais surtout un moyen de transformer la ville au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

Ces actions participent à changer le regard et les comportements des citoyens vis-à-vis du handicap, à les impliquer et les mobiliser davantage en faveur du « **Vivre Ensemble** » pour dessiner une ville plus fraternelle et soucieuse du bien vivre pour tous.

Rendre une ville accessible à tous, c'est **rendre accessible**, dans sa totalité, et à tout type de handicap (moteur, auditif, visuel, mental, psychique, et cognitif) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des problèmes de santé, personnes avec charges ou poussettes...) l'ensemble de **la chaîne de déplacement : le logement, la voirie, les espaces et jardins publics, les transports, les établissements recevant du public**.

C'est aussi permettre à toute personne en situation de handicap **de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville, et ainsi de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap** en mettant en œuvre un accompagnement adapté, une tarification spécifique, etc.

« La Mairie de Toulouse développe de nombreuses actions en faveur de l'accès à tout pour tous [...] sur le principe que **ce qui est utile pour les personnes en situation de handicap est utile pour tous.** »



© Mairie de Toulouse





© Mairie de Toulouse

Le travail mené par les équipes de la ville et ses partenaires s'exerce donc sur deux axes principaux d'intervention interdépendants : **l'accessibilité et l'inclusion**.

- **L'accessibilité** qui doit garantir un plein accès pour chacun à tous les domaines de la vie quotidienne : école, travail, vie citoyenne, logement, loisirs, etc.. et par conséquent, qui doit garantir un confort d'usage de l'ensemble des citoyens.
- **L'inclusion** qui permet à tous de bénéficier de l'ensemble des services proposés par la Ville, dans l'esprit du « vivre ensemble ».

« Deux axes principaux d'intervention interdépendants : **l'accessibilité et l'inclusion** »

La Commission Communale Accessibilité Pour Tous CAPT

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap.

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi (codifiée art. L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour les communes ou intercommunalité de plus de 5000 habitants.

Sur la commune de Toulouse, la CCAPH a été créée par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006. Depuis, elle se réunit une fois par an pour dresser le bilan des actions menées par la ville dans le domaine du handicap.

Par arrêtés du 9 avril 2016 et du 11 novembre 2011, et conformément à la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, la ville de Toulouse a nommé cette commission « **Commission Communale Accessibilité Pour Tous - CAPT** ». Par arrêté en date du 8 septembre 2020, elle en a fixé la composition pour le mandat 2020-2026.

La Commission communale Accessibilité Pour Tous s'est réunie le 16 septembre 2020 pour dresser le bilan des actions qui ont été menées durant l'année 2019. Monsieur Christophe Alves a animé cette commission en sa qualité d'élu en charge du handicap.

Les membres de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune, de représentants des associations de personnes en situation de handicap ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville, la Commission communale Accessibilité Pour Tous accueille également plusieurs associations de seniors ainsi que des organismes représentant des acteurs économiques.

Représentants de la commune

M. ALVES - Conseiller Municipal délégué en charge du handicap, des centres sociaux et de la vie associative- représentant le Maire, Président de la Commission.

Mme KATZENMAYER - Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, des crèches et de l'aide à la garde à domicile.

Mme LALANE de LAUBADÈRE - Adjointe au Maire en charge de la coordination des actions pour Bien grandir, des affaires scolaires, de la réussite éducative, du contrat à la scolarité et du périscolaire.

Mme LAIGNEAU-Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, de l'architecture communale et des opérations foncières d'aménagement.



© Mairie de Toulouse



© Mairie de Toulouse





© Mairie de Toulouse

Mme DUFRAISSE - Adjointe au Maire en charge de l'occupation du Domaine public et des terrasses.

M. ARSAC - Adjoint au Maire en charge de la coordination des actions relatives à la vie économique, à l'emploi, au commerce et à l'artisanat.

Associations représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique)

- AGAPEI (AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap)
- ANPIHM (Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteur)
- APF France Handicap 31
- AST (Association des Sourds de Tolosa)
- AVH (Association Valentin Haüy)
- ASEI
- AUTISME 31
- CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
- CTEB (Centre de Transcription en Braille)
- L'ESPERLUETTE
- FNATH GRAND SUD
- FONDATION MARIE LOUISE
- G.I.H.P
- HANDICAP DEFI
- HAUDACITY
- IJA (Institut des Jeunes Aveugles)
- LADAPT HAUTE-GARONNE (L'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)
- SAHEHD (Service d'accompagnement et d'hébergement pour Étudiants Handicapés Dépendants)

Représentants des personnes âgées

- CLUB DES AÎNÉS DE LARDENNE
- RELAIS AMICAL MALAKOFF MEDERIC

Représentants des acteurs économiques

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CAPEB (Organisation professionnelle des artisans du bâtiment)
- USH Occitanie (Union Sociale de l'Habitat)
- JCE (Jeune Chambre Economique) CCI
- Le Directeur de la Gare Toulouse-Matabiau
- La Directrice du Développement Aéronautique de l'Aéroport Toulouse Blagnac

Représentants d'autres usagers de la Ville

- UDAF 31 (Union Départementale des Associations Familiales)

Représentants d'autres organismes

- IME (Institut Medico Educatif) Montaudran (Centre Communal d'Action Sociale)



© Mairie de Toulouse

Les missions de la Commission Communale Accessibilité Pour Tous

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des Établissements Recevant du Public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie a renforcé la fonction d'observatoire local de l'accessibilité de la commission communale pour l'accessibilité dont les missions sont de :

- **Dresser le constat** de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et dans ce cadre être destinataire, pour les ERP situés sur le territoire communal :
 - des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
 - des documents de suivi,
 - de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP.
- **Tenir à jour**, par voie électronique, les listes des ERP situés sur le territoire communal, qui :
 - ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée,
 - sont déclarés accessibles.
- **Établir un rapport annuel** présenté en Conseil Municipal,
- **Faire toutes propositions utiles** de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- **Organiser un système de recensement** de l'offre de logements accessibles.

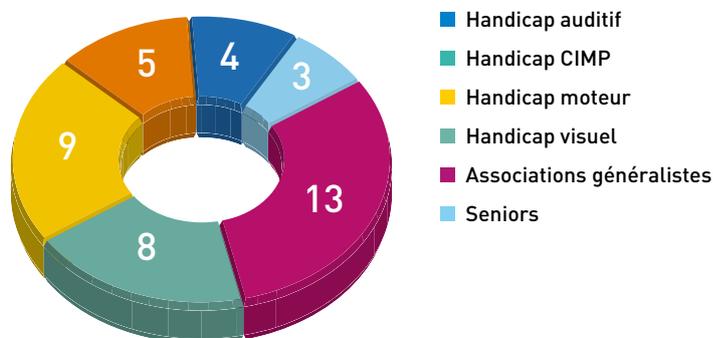


© Patrice Niv/Ville de Toulouse



© Patrice Niv/Ville de Toulouse

Répartition des 43 associations handicap et seniors participant aux groupes de travail de la CAPT



Un système de catégorisation des obstacles est utilisé pour synthétiser l'état d'accessibilité des bâtiments et des logements. Les bâtiments et les logements sont classés en catégorie allant de 1 à 4 en fonction de leur accessibilité. Une couleur est attribuée à chaque catégorie pour rappeler intuitivement le niveau

L'organisation de la commission autour d'une concertation soutenue

« Tous les mois,
le Domaine Handicap
& Accessibilité
anime des groupes
de travail
“ville accessible-
ville inclusive”
autour de différentes
thématiques... »

Depuis 2010, la ville de Toulouse a créé le Pôle Handicap devenu en janvier 2016 le Domaine Handicap & Accessibilité au sein de la Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale (DSCS) dont la mission principale est la mise en œuvre de la loi de 2005.

Pour assurer la concertation voulue par la loi de 2005, **le Domaine Handicap & Accessibilité travaille étroitement avec les associations** représentant les seniors et les personnes en situation de handicap. Celles-ci portent des actions généralistes ou spécifiques sur leurs sujets.

Tous les mois, le Domaine Handicap & Accessibilité anime des **groupes de travail « Ville accessible, ville inclusive »** autour de différentes thématiques : bâti, logement, espaces verts, voirie, loisirs, sports, culture...avec ces associations et les autres membres de la CAPT.

En complément des concertations menées par la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et Tisséo-SMTC animent également une concertation, respectivement dans leurs domaines de compétences, avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- **Toulouse Métropole** anime des groupes de travail sur la thématique « accessibilité de la voirie et des espaces publics »,
- **TISSÉO-SMTC** organise deux fois par an la Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) et met en place des ateliers pour notamment tester les équipements sur site.

En 2020 :

- pour **Ville Inclusive**, 5 groupes de Travail (12 sujets traités) et 2 ateliers sur le PAU,
- pour **Ville Accessible**, 5 groupes de travail et 3 ateliers de travail spécifiques (2 réalisés en extérieur et un réalisé en intérieur).

Ils ont été animés par la Mairie de Toulouse avec les associations handicap et seniors membres de la CAPT. Toulouse Métropole a animé 9 groupes de travail « Accessibilité voirie, espaces publics ».

Cette concertation, qui s'est construite depuis des années avec les associations et les représentants d'usagers en situation de handicap, montre **la grande mobilisation de chacun des bénévoles et salariés des associations**, le temps précieux qu'ils consacrent aux échanges avec la Mairie de Toulouse, un investissement sans lequel la ville et ses services ne pourraient mener leur travail au quotidien. Qu'ils en soient remerciés.



© Le Petit CrowBoy

PARTIE 1

TOULOUSE,

VILLE ACCESSIBLE



© Mairie de Toulouse



L'accessibilité des bâtiments municipaux (ERP)*



© Mairie de Toulouse

Depuis la fin de l'année 2016, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans la mise en œuvre de leurs Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Objectif : pouvoir accueillir toutes les personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, seniors, parents avec des poussettes...) dans tous les ERP, les Établissements Recevant du Public.

En 2020, ce sont donc **65 ERP¹ qui ont été rendus accessibles pour la Mairie de Toulouse.**

L'Ad'AP : un dossier sur lequel toutes les équipes et les ressources de la Municipalité et de Toulouse Métropole sont mobilisées en permanence.

Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Les Agendas d'Accessibilité Programmée des deux collectivités, Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont été déposés en décembre 2016 et la mise en œuvre de ces Ad'AP a démarré depuis 2017 pour une fin prévue en 2025. Sur la première période, de 2017 à 2020, la priorité a été donnée à la mise en accessibilité des établissements de l'enfance et de l'éducation (crèche, école maternelle, école primaire) mais aussi aux installations de proximité comme les mairies de quartier ou les maisons de la citoyenneté.

L'Ad'AP qu'est-ce que c'est ?

- **785 ERP** (*Établissements Recevant du Public) sur la Ville de Toulouse et Métropole.
- **Un chiffre en évolution constante** (hausse et baisse) du fait de la destruction de certains bâtiments ou de leur changement d'affectation (rachats, cessions...).
- **660 ERP inscrits** à l'Agenda d'Accessibilité Programmée 2017-2025 sur la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole.
- **3 périodes de 3 ans** pour réaliser les travaux : 2017-2020, 2020-2022, 2023-2025.
- **Un budget alloué de 46 000 000 €** pour l'ensemble des établissements de la Mairie de Toulouse.
- **11 800 000 €** budgétisés sur la première période.
- **Une concertation continue** avec les associations à travers les groupes de travail « ville accessible - ville inclusive ».



© Le Petit Cowboy

Les chiffres de l'accessibilité des ERP Mairie de Toulouse

Toulouse Métropole

- **109 ERP** recensés au 1^{er} janvier 2021
- **41 établissements** sont aujourd'hui accessibles au total
- En 2020, ce sont **8 établissements qui ont été rendus accessibles** dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Mairie de Toulouse

- **676 ERP** recensés au 1^{er} janvier 2021
- **305 établissements** sont aujourd'hui accessibles (établissements neufs répondant aux normes d'accessibilité, établissements rendus accessibles dans le cadre de l'Ad'AP)
- En 2020, ce sont **65 établissements qui ont été rendus accessibles** dans le cadre de l'Ad'AP.

Un travail constant et conjoint

Il est important de noter que la mise en accessibilité des ERP se concrétise par plusieurs phases : phase de diagnostic, d'étude et de travaux de mise en accessibilité avant que le bâtiment puisse être véritablement accessible.

Travailler ensemble pour davantage d'efficacité

Qui travaille pour la mise en accessibilité des ERP ?

- Le Domaine Handicap et Accessibilité
- La Direction de l'Immobilier et des bâtiments (DIB) et la Direction de la Construction des Bâtiments Publics
- La Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs (DSCRM)
- Les directions gestionnaires

Une mission dédiée

La Mairie de Toulouse s'est dotée d'une mission exclusivement dédiée à la mise en œuvre de l'Ad'AP qui est actuellement constituée de 3 personnes.

Un bilan de première période très positif avec la sensibilisation des Directions comme levier

Les 3 premières années de réalisation de l'AD'AP ont permis à tous les acteurs d'améliorer leurs connaissances techniques et de fluidifier les méthodes de travail entre les différentes directions :

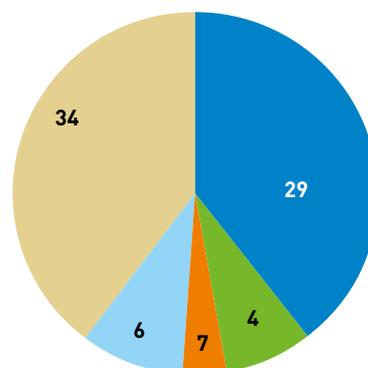
- Mise en place de réunions
- Partage de bonnes pratiques
- Meilleure coordination avec les partenaires de la construction et notamment la maîtrise d'œuvre externe et les bureaux de contrôle
- Meilleure relation avec les directions gestionnaires

Il est toutefois nécessaire de continuer l'acculturation sur le handicap des directions gestionnaires et des personnels pour mieux comprendre et appliquer la mise en accessibilité.

Situation des ERP inscrits dans l'Ad'AP

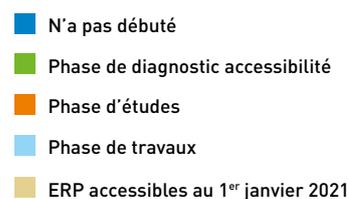
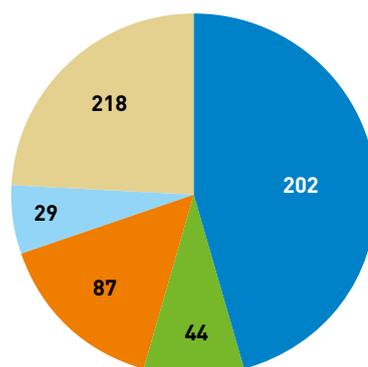
Toulouse Métropole

Nombre total d'ERP inscrits dans l'Ad'AP au 1^{er} janvier 2021 :
80 inscrits ou en cours



Ville de Toulouse

Nombre total d'ERP inscrits dans l'Ad'AP au 1^{er} janvier 2021 :
580 inscrits ou en cours



Zoom sur quelques réalisations de mise en accessibilité en 2020

La priorité des travaux de mise en accessibilité a été mise sur les ERP en lien avec les secteurs de l'éducation et des services de proximité.

Crèche Lardenne

Mise en place d'un cheminement et agrandissement de passage



Avant



Après

Boulodrome Duchein

Création d'une rampe d'accès PMR



Avant



Après

Stade Sarcos

Agrandissement de l'ouverture d'accès et bande d'éveil.
Réalisation de 2 abris dédiés PMR en bordure de terrain et strapontins pour accompagnants.
Pose des mains courantes dans l'escalier



Avant



Après



Après



Après



Après

Cimetière Montaudran

Traitement des escaliers
Adaptation des sanitaires
Guidages



Avant



Après



Avant



Après



Mise en place de signalétique

Rappel

« L'accessibilité globale » = les établissements qui sont inscrits dans l'agenda d'accessibilité programmée + les ERP neufs (déjà accessibles car construits selon les dernières obligations en vigueur).

Le recensement des logements accessibles

L'accès au logement est un enjeu sociétal. C'est pourquoi recenser les logements sociaux accessibles **est une démarche initiée avec les bailleurs sociaux**.

Elle doit permettre, à terme, de mieux répondre à la demande de logements sociaux des personnes en situation de handicap.

Les objectifs de la démarche

- Expérimenter un système de recensement
- Permettre aux bailleurs d'avoir une meilleure connaissance de leur patrimoine en matière d'accessibilité
- Donner aux bailleurs des indicateurs sur les travaux à réaliser pour rendre leurs logements accessibles,
- Permettre une analyse de l'accessibilité des logements grâce à une grille d'analyse très précise

Constats

- Privilégier le recensement de **l'accessibilité des résidences / bâtiments**
- Réaliser les diagnostics accessibilité des logements lors de la **vacance** des appartements
- Identifier les **leviers éventuels pour libérer les logements accessibles** dans le cadre des mutations (Loi ELAN – Nouveau fonctionnement des CALEOL : obligation de réexaminer la situation des locataires tous les 3 ans)
- **Mieux qualifier la demande** de logements des personnes en situation de handicap
- **Améliorer la relation** entre le service commercial et le service technique pour chaque bailleur
- Le **potentiel d'attribution** de logements accessibles ne semble pas se situer dans le parc ancien

FOCUS

Bilan du dispositif

- Logements recensés à ce jour :
- 3830 logements recensés sur 11898 soit 32% des logements
- La totalité des bâtiments recensés soit 1034 bâtiments sur 4 communes : Colomiers, Cugnaux, Blagnac et Toulouse
- LA COVID 19 a obligé une organisation plus stricte pour l'accès au logement et interrompu le recensement des logements.



Logements recensés à la fin juin 2021 :

Taux de pénétration auprès des locataires :
30 %

Le taux de pénétration c'est le pourcentage de logements qui ont pu être effectivement recensés en présence du locataire ayant accepté la visite.

- **Colomiers** : Altéal : 1916
- **Cugnaux** :
Groupe les chalets : 55
- **Blagnac** :
Cité Jardins : 320
Groupe les chalets : 41
SA-Patrimoine : 88

- **Toulouse** :
Toulouse Métropole Habitat : 815
Groupe les chalets : 270
SA-Patrimoine : 151
Promologis : 136
Cité Jardins : 38

Perspectives

1. Élaboration et mise à disposition d'un guide méthodologique de recensement de l'ensemble des communes de Toulouse Métropole

Le «Guide de recensement accessibilité du logement social» fait état de la méthodologie globale nécessaire au **recensement des bâtiments, des logements** et évoquera également la **formation des agents** ainsi que le **matériel** dont il faut disposer.

2. Mise à disposition des données du logiciel pour les 6 bailleurs et les 3 communes

Le logiciel utilisé pour le recensement a été **financé par la Mairie de Toulouse**.

Il a été décidé de mettre à disposition l'ensemble des données pour les six bailleurs et les trois communes qui participaient à l'expérimentation.

3. Analyse et exploitation des données du logiciel

- À l'issue de l'expérimentation, la Mairie de Toulouse s'est engagée à **réaliser et étendre le recensement pour l'ensemble des extérieurs des 13 bailleurs** présents sur Toulouse aussi bien sur le bâti existant que neuf. En contrepartie : **engagement des bailleurs à poursuivre le recensement** des logements pour lesquels les locataires ont fait une demande de mutation. La collectivité pourra également mettre à disposition des bailleurs son **personnel qualifié** pour répondre à des besoins ou demandes spécifiques.

- Le processus d'attribution vise à être **amélioré en qualifiant et en identifiant mieux la demande**. Ce processus s'appuiera sur les engagements pris dans le cadre de la CIL : formation des agents d'accueil, obligation d'attribution pour les demandes de mutation, obligation d'attribution pour les ménages prioritaires.

4. Mise à disposition ponctuelle des agents recenseurs pour accompagner les équipes susceptibles de poursuivre le recensement

La Mairie de Toulouse pourra mettre à disposition de façon ponctuelle son personnel pour accompagner les équipes qui mettront en place le recensement. Cette **volonté de solidarité** s'appuie sur l'expérience et la compétence terrain acquises par les agents recenseurs.

5. Poursuivre l'acculturation de l'ensemble des bailleurs sur la thématique du handicap

Le guide méthodologique du recensement des bâtiments et logements a vocation à **partager une méthodologie à l'ensemble des communes de Toulouse Métropole** pour faciliter et inciter la mise en place de cette démarche sur les autres territoires. Le manque de maîtrise sur cette thématique peut être un frein à sa mise en place et **le guide représente un outil de partage de bonnes pratiques**.

La collectivité a permis et poursuit l'acculturation des bailleurs sur cette thématique et constaté une évolution des pratiques professionnelles notamment avec une **meilleure prise en compte de l'accessibilité** lors de nouveaux projets de construction mais aussi une **amélioration dans la qualification de la demande de logement**.



CONCLUSION

L'expérimentation montre sur l'échantillon retenu qu'en moyenne **25% des bâtiments des résidences recensés sont accessibles ou praticables**. Néanmoins, l'analyse des résultats de l'expérimentation doit être affinée pour en tirer tous les enseignements. Un bilan de cette expérimentation sera fait avec les bailleurs et les associations représentant les personnes en situation de handicap.

FOCUS

Guide méthodologique du recensement

À destination de l'ensemble des communes de Toulouse Métropole, le guide est un recueil d'outils et de bonnes pratiques pour que les autres communes se lancent dans la démarche.

LA MÉTHODE

Elle a été imaginée, conçue et réalisée par l'équipe de recensement de la ville de Toulouse, appuyée par le bureau d'étude Divercities, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les associations représentant les personnes en situation de handicap. Elle s'articule autour de 3 points essentiels indissociables :

- **une grille de relevés** qui permet de relever de façon exhaustive tous les obstacles en respectant les éléments réglementaires.
- **un logiciel** qui permet la saisie des données relevées, leur analyse et une visualisation cartographique. Il s'agit de lier à la donnée des photographies et des indications permettant de faciliter la mise en accessibilité du bâtiment ou des logements.
- **une équipe de recenseurs & formation** qui a en charge le recensement sur le terrain : extérieurs, logements et la saisie sur l'outil informatique. L'équipe est formée sur 1 an avec une partie théorique et une partie terrain.

Éléments recensés

- Caractéristiques du cheminement
- Escaliers
- Espace de manoeuvre et d'usage
- Sécurité
- Portail / grille d'accès
- Visiophone / Interphone
- Repérage / orientation
- Éclairage
- Bouton de déverrouillage de porte
- Porte d'accès
- Porte intérieure
- Rampe d'accès
- Élévateur
- Ascenseur
- Stationnement
- Locaux : poubelle, vélo, cave

CHAMP DU RECENSEMENT

« EXTÉRIEUR & PARTIES COMMUNES »

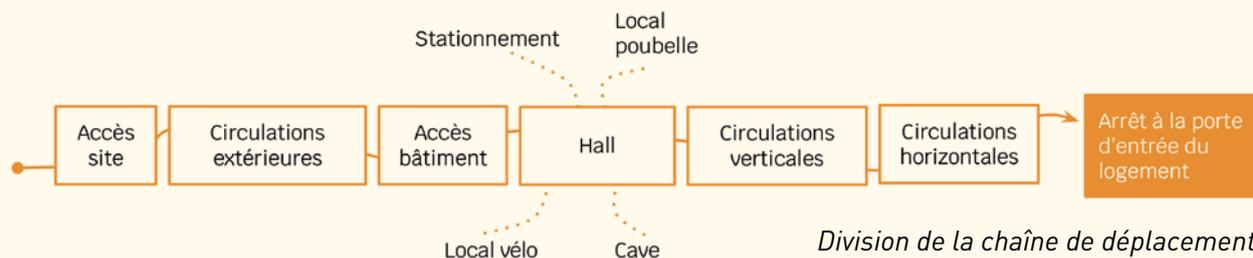
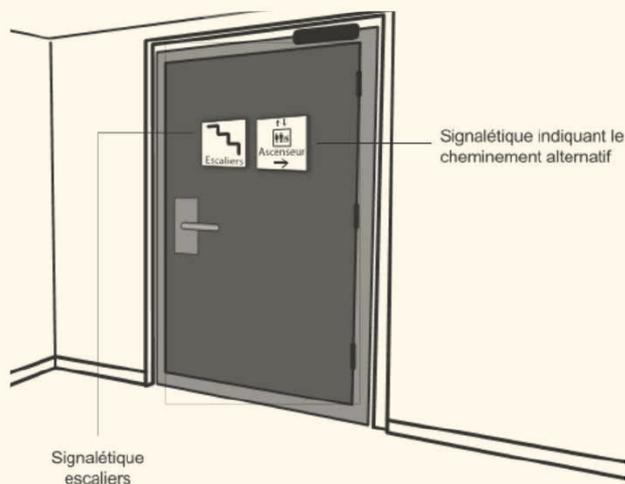
Principe

L'agent recense les obstacles depuis la voirie jusqu'à la porte d'entrée du logement.

Ainsi, il est rapidement possible de classer les logements en fonction des conditions d'accès depuis l'extérieur et de cibler un diagnostic plus approfondi.

Division de la chaîne de déplacement

Les extérieurs et parties communes sont divisés en six maillons principaux et quatre secondaires. Ces derniers sont reliés au hall du bâtiment afin d'établir **l'analyse de l'accessibilité depuis ce point**. L'agent recense les obstacles depuis la voirie jusqu'à la porte d'entrée du logement.



CHAMP DU RECENSEMENT « INTÉRIEUR DU LOGEMENT »

Principe

À l'intérieur du logement, chaque unité de vie est recensée et analysée. L'objectif est de pouvoir identifier rapidement où apparaissent les difficultés et où, au contraire, le logement est facile à utiliser.

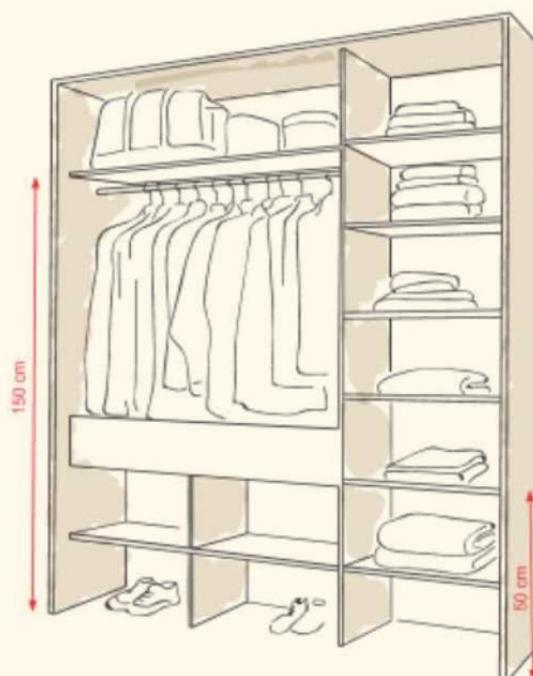
Éléments recensés

- Dimension de la pièce (largeur, longueur)
- Caractéristiques de la (des) porte(s)
- Placard
- Interrupteurs, prises de courant, prises de téléphone, RJ45, prise TV
- Radiateurs
- Fenêtres, volets et portes fenêtres
- Évier, lavabo
- Cabine de douche
- Cuvette de toilettes
- Coupures eau, gaz et électricité

Visualisation du niveau d'accessibilité par type de handicap

L'outil numérique permet la saisie, le stockage, la visualisation, l'analyse et la restitution des données.

Un système de **catégorisation des obstacles est utilisé pour synthétiser l'état d'accessibilité des bâtiments**. Les bâtiments sont classés en catégorie allant de 1 à 4 en fonction de leur accessibilité. Une couleur est attribuée à chaque catégorie pour rappeler intuitivement le niveau d'accessibilité par type de handicap.



FOCUS

Charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole

Cadre contractuel d'engagement sur le logement accessible, la Charte de l'accessibilité des logements sur le territoire de Toulouse Métropole (signée le 12/11/2019) constitue le socle de l'engagement de Toulouse Métropole, d'Oppidéa, de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)

Occitanie et de l'Union Sociale de l'Habitat (USH) Occitanie - Midi Pyrénées en faveur de l'accessibilité des nouveaux logements. Accompagnant la charte, une grille d'indicateurs de l'accessibilité permet aux opérateurs d'identifier les critères à mettre en œuvre sur leur résidence.

L'accessibilité de la voirie et des espaces publics : bilan 2020, exemples de réalisations

Le PAVE

Comme chaque année depuis 2010, un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) est présenté aux associations de personnes en situation de handicap et aux associations de seniors, dans le cadre des groupes de travail «accessibilité de la voirie et des espaces publics» animés par Toulouse Métropole. Le PAVE métropolitain est ensuite validé en Conseil Communautaire.

Le PAVE recense annuellement l'ensemble des opérations d'aménagement programmées et réalisées sur l'espace public des communes de la Métropole. Il prend en compte tout ce qui concerne l'urbanisation, les places PMR, l'aménagement des quais bus, les travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité tels que les plateaux traversants, les abaissés de trottoirs et les aménagements des espaces verts. C'est un document qui rend compte annuellement de ce qui est réalisé mais aussi de ce qui va être entrepris.

Le bilan 2020 est de 56 505 917 euros consacrés aux travaux d'aménagements dont 37 892 840 euros pour la seule ville de Toulouse. (Baisse due aux périodes de confinement et ralentissement de l'activité économique).

Les travaux ont été réalisés en prenant appui **sur la charte d'accessibilité de la voirie et de l'espace public**, signée par 15 associations au mois de septembre 2016. Cette charte est un outil de travail à destination des concepteurs permettant d'aller au-delà des règles normatives ou réglementaires pour intégrer la notion de qualité d'usage.

Vous pouvez la consulter sur le site de Toulouse Métropole, rubrique Voirie et accessibilité ou en scannant le QR Code ci-contre.

<http://www.toulouse-metropole.fr/voirie-et-accessibilite>

Un objectif, des actions et des outils

Pour atteindre ses objectifs, la Métropole a mis en place des actions et des outils spécifiques :

- Le schéma directeur d'accessibilité
- Le diagnostic des cheminements (réalisé en 2014)
- L'expertise technique des projets
- La concertation
- La charte d'accessibilité
- La sensibilisation des agents techniques (entre 2016 et 2019, 150 agents ont été formés sur la Métropole)
- Le regard sur les actions des autres villes de France et d'Europe

ITE - cellule « espaces publics - Accessibilité »

- Plus de 20 projets majeurs expertisés : aménagement Val d'Aran Colomiers, Guillaumet Jolimont Toulouse...
- 10 groupes de travail avec une moyenne de 20 associations représentées
- 6 ateliers thématique ou visite de terrain avec des représentants d'associations et des techniciens de la métropole sur les bandes de délimitation des passages piétons, passerelle Banlève, aménagement Covid...

2020, l'année des aménagements provisoires avec des zones de rencontres aux circulations modifiées pour respecter les conditions sanitaires.

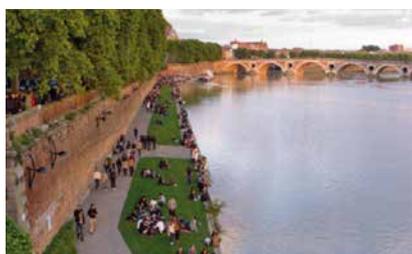


© Mairie de Toulouse

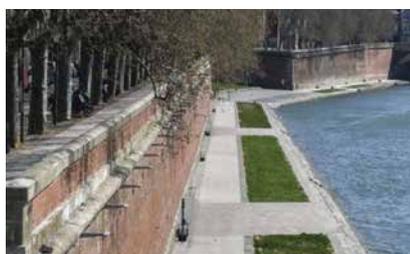
La preuve en images !

QUAI DE LA GARONNE 2020

▼ Aménagement et sécurisation avec calades



▲ Avant



▲ Après

GRANDE RUE NAZARETH

▼ Création d'une traversée piétonne



▲ Avant



▲ Après

RUE CAFFELLI

▼ Comblement des évacuations d'eau



▲ Avant



▲ Après

RUE DAURIAC

▼ Réaménagement avec création de trottoirs



▲ Avant



▲ Après

ET AUSSI... ÎLE DU RAMIER

Aménagement d'un nouvel espace public, d'une halle sportive et d'une passerelle piétons/cyclistes

FOCUS

Demande de dérogation place PMR

Demande de dérogation place PMR avis favorable en groupe de travail et à la sous-commission d'accessibilité de la DDT :

- Rues Flaubert et rue Robert
- Rue Arthur Rimbaud quartier métro La Vache;
- Rue de l'Abbé Sicard quartier des Minimes

→ 1 092 places PMR sur Toulouse

→ 17 créations de places en 2020



Feux & balises sonores

Les télécommandes universelles permettent de déclencher les signaux sonores des figurines piétonnes aux carrefours, des balises d'information dans les équipements publics ainsi que l'information sonore des arrêts de transports en commun Tisséo.

496 feux sonores sont équipés sur Toulouse.

+ d'infos :

www.toulouse-metropole.fr/missions/deplacements/accessibilite

Projet Destination Pour Tous (DPT)

Présentation du projet Destination Pour Tous

La Mairie de Toulouse a décidé de candidater à la marque «Destination pour tous» afin de labelliser la ville de Toulouse comme territoire accessible.

• L'objectif de la marque

L'objectif de la marque «Destination Pour Tous» est de **valoriser une destination touristique permettant un séjour prolongé inclusif pour tous**, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs, tenant compte de toutes les situations de handicap.

La destination doit proposer des activités ou des prestations touristiques prenant en compte **l'ensemble des demandes et des besoins des vacanciers en matière de répit, de loisirs, de culture et d'accompagnement**, notamment dans les aspects de la vie quotidienne et les déplacements.

Démarche de progrès

Le territoire s'engage dans la durée de la labellisation, selon une programmation détaillée, à mener des actions pour renforcer l'offre existante et se rapprocher des objectifs fixés par la loi en matière d'accessibilité.

- **N+1** : plan de sensibilisation et de formation des acteurs locaux engagés dans la démarche.
- **Bilan annuel** des engagements réalisés par le porteur de projet.
- **Une organisation globale** articulée autour d'une équipe projet, d'un comité de pilotage, d'un comité de suivi, de réunions techniques, de concertations avec les associations, de six groupes de travail.
- **Juillet 2019** : lancement de la candidature.
- **La finalisation du dossier de candidature** a été décalée à décembre 2021 du fait de la situation sanitaire.
- **Présentation en commission nationale** de la candidature de la Mairie de Toulouse au 1^{er} trimestre 2022, date décalée également du fait de la situation sanitaire.

« La marque **Destination Pour Tous** La Marque Destination Pour Tous, LA marque du tourisme inclusif. Cette labellisation accordée pour cinq ans renouvelables valorise les territoires proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées. »





© Marie de Toulouse

Acteurs engagés dans la démarche

Des services très impliqués et une coordination importante
19 services de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole

- Une coordination avec les satellites de la collectivité : compétences Transport et Tourisme (Tisséo collectivités)
 - Autorité Organisatrice du Transport, Office du tourisme - Agence d'attractivité)
- Des organismes d'État et Territoriaux impliqués dans la démarche : DDT 31, Comité Départemental du tourisme de la Haute-Garonne

Mise en synergie au niveau local des différents acteurs publics et privés :

- Sollicitation de nouveaux services internes à la collectivité
- Coordination de nouveaux acteurs publics et para-publics : DMA, CCI, CMA, SYNHORCAT, UMIH, DIRECCTE, Céréma, Cemecel...
- Implication de nouveaux acteurs privés : syndicats professionnels, AraPL Grand Sud, Aéroport Toulouse Blagnac, Stade toulousain, Zenith, Airbus (Let's Visit), SNCF (Gare Matabiau), Indigo...
- Les associations de la Commission d'Accessibilité Pour Tous (CAPT) : une quarantaine d'associations représentant tous les types de handicap et les séniors

UN PLAN D' ACTIONS SUR 5 ANS

La mise en place de 45 actions inscrites dans un plan d'actions décliné en 5 axes thématiques.

Quelques exemples d'actions par axe :

• AXE 1 : GOUVERNANCE ET RÉSEAUX D'ACTEURS

Action 1 - S'appuyer sur le réseau des référents accessibilité et inclusion de la Ville de Toulouse : améliorer la transversalité entre les services et l'efficacité des plans d'actions.

• AXE 2 : CONNAÎTRE LE TERRITOIRE POUR RENFORCER SON ACCESSIBILITÉ

Action 8 - Réalisation d'une étude annuelle Tourinsoft sur l'accessibilité des structures touristiques (hôtels, musées, etc.) destinée à actualiser les informations concernant l'accessibilité des principales structures touristiques. Cette étude annuelle concerne à la fois les ERP publics et privés.

• AXE 3 : AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Action 13 - Réalisation du Guide handicap : rassembler en une seule source d'information tous les dispositifs et les structures existant sur Toulouse pour les personnes en situation de handicap.

• AXE 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL ET DE VISITE POUR TOUS

Action 26 - Augmenter l'offre de tourisme labellisée « Tourisme et Handicap ».

• AXE 5 : INFORMER ET PROMOUVOIR LA DESTINATION « TOULOUSE À TOUS »

Action 40 - Mieux guider les touristes dans leur préparation et dans le déroulé de leur séjour : création d'un sous-domaine dédié sur le site internet de l'Office de Tourisme permettant de centraliser et d'organiser les informations concernant l'accessibilité.



Résultats de l'audit

L'audit externe a été réalisé par un cabinet d'expertise indépendant durant l'été 2020.

Il a permis de confirmer que **la destination touristique permet un séjour prolongé inclusif et rassurant pour tous**, habitants du territoire ou visiteurs extérieurs.

L'analyse de l'accessibilité de la destination (prestations touristiques, services, déplacements collectifs & à pied, communication, financement...) a montré de **nombreux points positifs ainsi que des axes d'améliorations**.

Points forts voirie

1. **La prise en compte de la qualité d'usage en tant que démarche globale** bénéficie à l'ensemble des usagers.
2. **La classification du périmètre central en « zone de rencontre »** permet de donner la priorité au piéton et de favoriser une déambulation apaisée.
3. **L'accessibilité physique des parcours est respectée** grâce à la largeur des cheminements, la qualité des sols, la continuité de la chaîne de déplacement
4. **La signalétique directionnelle des zones piétonnes** indique le temps et la distance restant à parcourir pour atteindre la destination facilite l'anticipation en plus d'être rassurants.
5. **La signalétique directionnelle informant sur le point de transport le plus proche** (tramway / métro) permet aux usagers de se repérer dans l'espace.



© Mairie de Toulouse



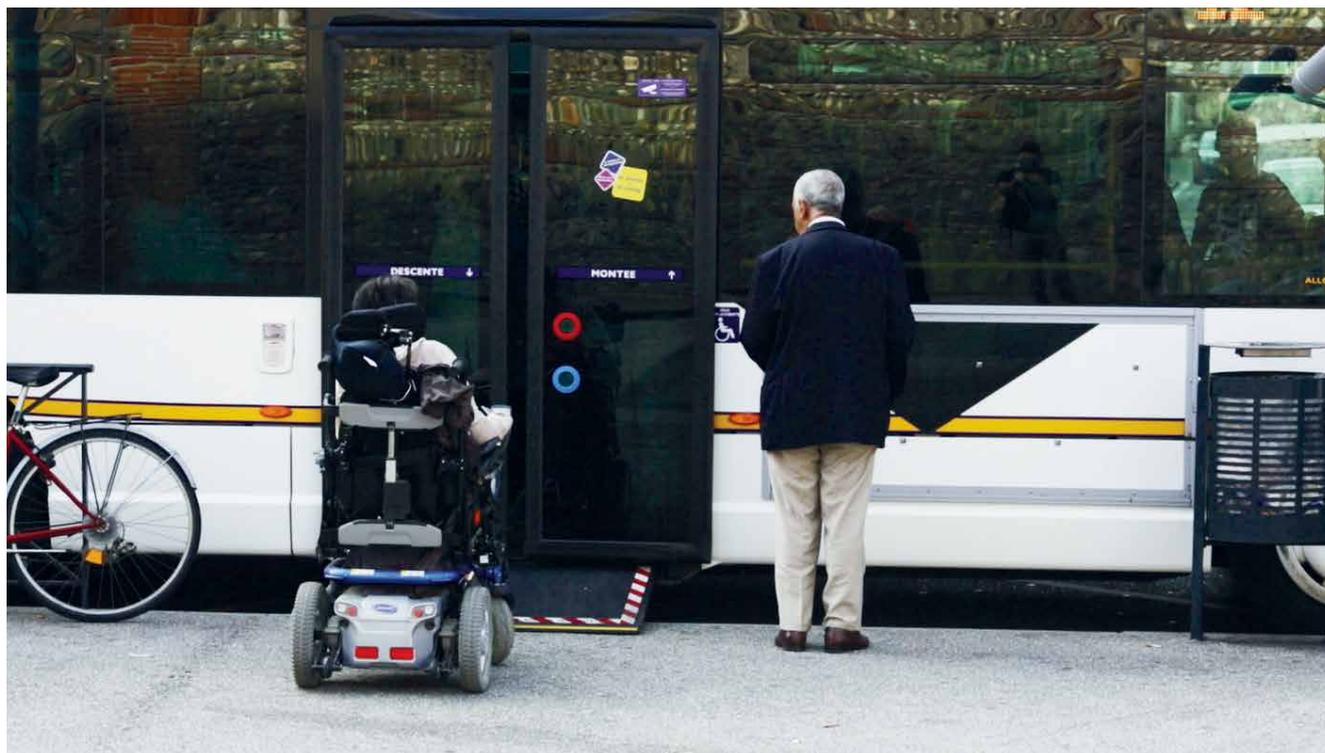
© Mairie de Toulouse

Points forts transport

1. **L'accessibilité de l'ensemble du matériel roulant** (tous types de transports confondus) permet à tous d'en bénéficier.
2. **Le maillage du réseau de transports** offre de plus nombreuses possibilités de correspondances et donc un plus large parcours de circulation.
3. **La mise en place d'une ligne « bus de ville » gratuite** permet en 45 minutes de (re)découvrir la ville, de la parcourir et de l'appréhender en toute sécurité.
4. **Le service de transport à la demande et de substitution** en cas d'interruption permet d'élargir l'offre de service (inclusion) et de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap.
5. **La connaissance en temps réel du temps d'attente et/ou du fonctionnement du réseau** permet à tous de pouvoir anticiper et préparer son parcours.
6. **L'association du nom des stations de métro à un pictogramme symbolique** aide les personnes ayant une limite cognitive, psychique ou mentale et/ou ne sachant pas lire et/ou ne comprenant pas la langue, de s'orienter « sous terre ».
7. **L'accessibilité physique possible depuis la voirie jusqu'aux quais et arrêts de bus** assure une continuité de la chaîne de déplacement.



© Mairie de Toulouse



© Mairie de Toulouse

Exemples d'actions prévues lors de la première année de labellisation

ÉTUDE ANNUELLE TOURINSOFT

pour l'accessibilité des structures touristiques (hôtels, musées, etc.).

> Mieux connaître l'offre accessible et proposer des séjours adaptés au plus grand nombre.

CARTOGRAPHIE DU MOBILIER URBAIN DE CONFORT

(bancs, sanisettes, fontaines à boire...)

> Faciliter et améliorer les déplacements de tous les publics.

DÉPLOIEMENT DES PICTOGRAMMES

«Accueil de chiens guides et d'assistance» et des kits auditifs d'accueil sur les structures municipales et métropolitaines.

> Améliorer l'accueil des personnes mal ou non voyantes, malentendantes ou sourdes. de centraliser et d'organiser les informations concernant l'accessibilité.

Points forts bâtis

1. Un cadre bâti «difficile», mais une réflexion de fond pour le rendre accessible.
2. Une prise en compte de la **qualité d'usage**.
3. Des **structures de référence** en termes d'accessibilité et de qualité d'usage (ex : Muséum, Les Abattoirs...).
4. Une réelle prise en compte des **déficiences sensorielles**.
5. Un **traitement quasiment généralisé des circulations verticales** (ascenseurs, plateformes élévatrices).
6. L'**accessibilité intégrée** à tous les projets d'évolution des structures n'est pas un élément ajouté et isolé.
7. Un ADAP suivi et géré par un **service technique spécifique interne**.
8. Le site de l'aéroport confirme la possibilité d'une **bonne articulation et du fonctionnement qualitatif** entre les usagers, les clients, le gestionnaire et les services prestataires associés.



© Mairie de Toulouse

PARTIE 2

TOULOUSE,

VILLE INCLUSIVE



© Ville de Toulouse



Une Ville Inclusive, c'est une ville qui ne répond pas uniquement aux obligations réglementaires, c'est une ville dynamique à la politique volontariste.

Une ville qui encourage les actions transversales et intégrées des services municipaux en matière de handicap, dans leurs offres culturelles, éducatives, de sports et de loisirs, de citoyenneté.

C'est également une ville qui s'adapte aux contextes exceptionnels, comme la crise sanitaire actuelle.

L'inclusion au sein de la direction des musées et monuments

LA DIRECTION DES MUSÉES ET DES MONUMENTS

Créée en 2018, la Direction des Musées et monuments **regroupe des établissements culturels emblématiques de la Ville**, tels que le musée des Augustins (musée des Beaux-arts), le musée Saint-Raymond (musée d'archéologie), le musée Paul-Dupuy (musée des arts précieux), le musée Georges-Labit (musée des arts asiatiques et de l'Égypte antique), le Couvent des Jacobins, la basilique Saint-Sernin et la chapelle des Carmélites, la Galerie Le Château d'eau et le Castelet de la prison Saint-Michel.

LES ACTUALITÉS DE LA DIRECTION EN 2020

Conformément à la loi relative aux « musées de France », préconisant dès 2002 de « rendre la culture (les oeuvres d'art) accessible au public le plus large », certains établissements ont mené depuis de nombreuses années une démarche volontaire d'inclusion. Cette ambition se traduit par **une recherche constante d'amélioration de la qualité d'accueil de tous les publics**, mais également par le **développement de projets inclusifs à destination des publics à besoins spécifiques**.

D'importants travaux de mise en accessibilité

L'année 2020 a été marquée par d'importants travaux de mise en conformité et de mise en accessibilité au musée Paul-Dupuy et au musée des Augustins, tous deux fermés au public depuis 2019. Ces travaux concernent **les espaces d'accueil, de circulation, ainsi que certaines salles d'exposition afin d'améliorer le confort de visite de tous les publics**. Ces travaux se poursuivront en 2021 avec le démarrage du chantier de la nouvelle entrée du musée des Augustins.

Structuration du réseau des référents accessibilité

L'arrivée en 2019 d'un référent accessibilité au niveau de la Direction a permis la **structuration d'un réseau des référents accessibilité déjà identifiés dans les différents établissements**. Ce réseau se renforcera en 2021 et travaillera en étroite collaboration avec les référents accessibilité d'autres établissements culturels emblématiques du territoire, afin de **proposer une programmation culturelle plus lisible et mieux adaptée aux usagers en situation de handicap**.

“Que ce soit « in situ » ou à travers des outils numériques, la diffusion des collections est une mission des musées de France. L'objectif est de faciliter l'accès aux biens conservés dans les musées et de favoriser leur compréhension par tous les publics.” Loi relative aux musées de France - 2002



Claire Ponselle

Chargée de l'action éducative et des projets artistiques

Musée des Augustins

claire.ponselle@mairie-toulouse.fr



Hélène Poque

Chargée des publics de l'accessibilité et des animations

Musées Georges-Labit et Paul-Dupuy

helene.poque@mairie-toulouse.fr



Laure Morand

Chargée de projets, analyse et développement des publics

Direction des musées et musée des Augustins

laure.morand@mairie-toulouse.fr

Formations

En vue d'améliorer l'accueil des publics en situation de handicap dans les établissements de la Direction, de nombreux agents - en particulier des agents d'accueil et des médiateurs - ont suivi la formation « **Bien accueillir les personnes en situation de handicap** », initiée par le Domaine Handicap et Accessibilité, et le service Formation. Une formation au « **Facile à Lire et à Comprendre** » a également été suivie par de nombreux médiateurs. Cette initiation a sensibilisé ces agents aux besoins spécifiques des personnes déficientes mentales, allophones ou rencontrant des difficultés de lecture. Elle permettra de développer de nouveaux supports d'aide à la visite en FALC dans les différents établissements.

L'accueil durant le Covid

La médiation culturelle en ligne s'est développée au Musée Saint-Raymond qui a proposé une visite virtuelle de son exposition « **Wisigoths - Rois de Toulouse** ». Une image a été projetée sur des écrans pour illustrer un moment de cette visite virtuelle de l'exposition Wisigoths.

Le musée Georges-Labit a proposé plusieurs vidéos sous-titrées sur les réseaux sociaux. Le musée des Augustins a quant à lui créé de nouveaux tutoriels pour le jeune public à réaliser seul ou en famille. Il propose également régulièrement des visites de quelques minutes sur son compte Instagram depuis les salles fermées au public. Une manière amusante de découvrir les coulisses du musée, d'ordinaire réservés aux agents.

À leur réouverture, entre deux confinements, les jauges très limitées de visiteurs ont favorisé les groupes de petite taille pour des activités culturelles. Ce format a permis de proposer des visites plus courtes, plus adaptées à certains publics comme les enfants, les personnes fatigables ou les personnes en situation de handicap mental. **D'une certaine manière, la crise sanitaire a favorisé le caractère inclusif de certaines de ces visites.**

Actions et projets au musée des Augustins

Un peu d'histoire

Le couvent des Augustins, **bel exemple d'architecture gothique méridionale**, abrita à partir du Moyen Âge les moines de saint Augustin. Construit à partir de 1309, il était constitué d'une église, d'un cloître, d'une salle capitulaire et d'un réfectoire. Il y avait aussi des lieux de vie pour les moines (leurs cellules notamment). Près de deux cents moines y habitaient, y priaient et travaillaient au XIV^e siècle. Le « **Muséum provisoire du Midi de la République** » est fondé en 1793. Le XX^e siècle apporte son lot de transformations : restauration des salles gothiques et de l'église, adjonction d'une entrée décorée du portail de la chapelle démolie des Pénitents noirs. En 1995, le jardin est réaménagé. **Depuis 2010 des travaux d'accessibilité viennent faciliter le parcours des personnes à mobilité réduite (chantiers encore en cours).** Enfin, les verrières conçues par Viollet-le-Duc au XIX^e siècle, couvrant les salons de peinture, font l'objet d'une rénovation afin de garantir la sécurité des personnes et des œuvres.

(source : augustins.org)

FOCUS

La médiation culturelle, qu'est-ce que c'est ?

La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions visant à mettre en relation un public avec une œuvre artistique ou une proposition culturelle (exposition, concert, thématique, etc.).

Elle s'inscrit dans une perspective de démocratisation culturelle (accès du plus grand nombre au patrimoine, à la création artistique, aux ressources culturelles), d'appropriation culturelle et de vivre ensemble.

(source : https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9diation_culturelle)

L'accueil durant le covid

CINQ MOIS DE FERMETURE EN 2020 MAIS DE NOMBREUSES ACTIONS

Les établissements de la Direction ont accueilli :

- **892** adultes en situation de handicap venus individuellement
- **661** accompagnateurs
- **86** adultes en situation de handicap venus en groupe
- **10** enfants en situation de handicap venus également en groupe.

Les actions menées hors les murs, à destination d'un public en situation de handicap et d'un public du champ social ont bénéficié à 916 personnes, adultes et enfants confondus.





« Éducatives, récréatives, sociales ou citoyennes,
les finalités sont multiples. »

Partenariats & projets réalisés sur 2019-2020

- **Projet « L'Âge d'or »** - en partenariat avec l'ASEI de Ramonville, la Direction de l'Animation socioculturelle

Mené avec des enfants atteints de troubles moteurs, ce projet aborde les notions de corps et de mouvement. À l'issue d'une série d'ateliers d'art plastique, une **proposition chorégraphique intimiste** sera présentée au musée et à la Brique Rouge.

- **Projet « Pop Art ! »** - en partenariat avec le Secours populaire français

À travers l'évocation d'œuvres du musée des Augustins, les bénéficiaires du Secours populaire français, principalement des familles, découvrent des **techniques artistiques** comme la gravure ou la peinture à la tempera, ainsi que des clés pour s'ouvrir à la création et révéler leurs compétences.

- **Ateliers créatifs** - en partenariat avec l'association Sozinho Animation de deux **ateliers de sensibilisation à l'art** pour les habitants du quartier de Negreneys, dans une esprit de mixité et avec comme objectif de développer leur créativité et de mieux leur faire connaître le musée.

- **Projet « L'art du jardin »** - en partenariat avec les associations 3PA et Circuits verts, les Clubs de prévention de Toulouse Métropole et la Direction des Jardins et espaces verts de la Mairie de Toulouse

Valorisation et entretien du jardin du cloître par des jeunes des Clubs de prévention et des jeunes en remobilisation. Découverte du monument et des collections du musée, approche autour de la sensibilisation à l'environnement, à l'écologie, à l'art et à la culture et au patrimoine.

- **Projet « Sens'art ! »** - en partenariat avec l'association LEC (Loisirs Education et Citoyenneté)

Sensibilisation des enfants du CLAE Elsa Triolet (Quartier Reynerie-Grand Mirail) à **l'art, aux œuvres, aux artistes et au patrimoine** par le biais d'expérimentations sensorielles. Des visites du musée et au jardin des Plantes ainsi que des ateliers de pratique artistique ont été proposés.



Musée des Augustins
Venir visiter le Musée des Augustins



@MuseeAugustins
Les dernières nouvelles



MuseeAugustins
Chefs-d'œuvres et œuvres inédites



@museeAugustins
Au plus près des œuvres



FOCUS

L'ÂGE D'OR : un projet global pour changer le regard sur le corps et sur le handicap

L'Âge d'or est un projet artistique inclusif – pensé comme une aventure humaine et artistique à vivre ensemble – imaginé par le chorégraphe et plasticien Éric Minh Cuong Castaing de la compagnie Shonen. Il invite des enfants en situation de handicap moteur à vivre une expérience artistique forte via des ateliers entre art chorégraphique et nouvelles technologies.

Depuis leur 1^{re} rencontre avec le chorégraphe et son danseur Nans Pierson en septembre 2020, 5 enfants du Centre Philiae de l'ASEI se préparent pour le spectacle qui sera donné en novembre 2021 dans le cadre des Rencontres Ville & Handicap au musée des Augustins ainsi qu'au Centre Culturel de quartier La Brique Rouge.

Projet porté par La Place de la Danse – CDCN Toulouse Occitanie, en partenariat avec la Direction de l'animation socioculturelle Toulouse rive droite, le Musée des Augustins et l'ASEI/Centre Philiae et avec le financement (en cours) de la DRAC/ARS Occitanie et du soutien de la Fondation Orange.

Découvrir les autres travaux de la Compagnie SHONEN : [Shonen](#)



« La rencontre d'un projet chorégraphique avec un projet thérapeutique et artistique ! »

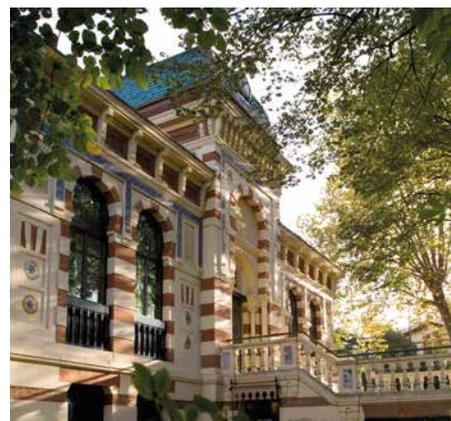


Actions et projets au musée Georges-Labit

Un peu d'histoire

Le musée Georges-Labit est le musée des arts d'Asie et des antiquités égyptiennes.

Il se situe dans le quartier Monplaisir, à proximité du canal du Midi. Le musée est fondé en 1893 par Georges LABIT (1862-1899) pour abriter les collections de ce voyageur passionné d'ethnologie, d'histoire de l'art et d'histoire des religions. À sa mort en 1899, le musée revient à son père qui le lègue à la ville de Toulouse en 1912. À partir des années 1930, le musée très hétéroclite de Georges LABIT oriente définitivement ses collections vers les arts d'Asie. Le bâtiment du musée, conçu par l'architecte toulousain Jules CALBAIRAC (1857-1935) à la demande de G. LABIT, présente une architecture d'inspiration mauresque, dans le style des villas exotiques alors à la mode. Son jardin botanique est agrémenté de plantes asiatiques et méditerranéennes. À l'intérieur, le musée conserve une des plus belles collections françaises d'art oriental – Japon, Chine, Asie du sud-est, Inde, Tibet, Népal – ainsi qu'une importante collection d'antiquités égyptiennes. (source: museegeorgeslabit.fr)



© P.Nim/Mairie de Toulouse

FOCUS

Action à destination du public en situation de handicap psychique

Le musée Georges-Labit mène un projet de collaboration entre des étudiants de 2^e année d'IUT Information-Communication option Musée de l'université de Paul Sabatier et les acteurs du monde de la psychiatrie: hôpitaux de jour et centres de post-cures.

Objectifs :

- dé-stigmatiser le handicap psychique auprès de la jeunesse
 - proposer des visites innovantes et/ou sensorielles pour le public en situation de handicap psychique
- Visites pour des groupes en semaine
Et visites inclusives le week-end

Partenariats & projets réalisés sur 2019-2020

- **Cycle de quatre visites thématiques** en partenariat avec le Restaurant social seniors.
Les thématiques proposées étaient l'art de la Chine, l'art de l'Inde, l'art de l'Egypte antique et l'art du Japon.
- « **Rencontres Ville et Handicap** », en partenariat avec le Muséum de Toulouse, 2019.
Visite croisée sur le thème des animaux pour des usagers déficients visuels.
- **Visites** en partenariat avec Culture du Cœur (ADEV asso)
- **Partenariat avec l'IUT «Info Com»**, option patrimoine, de l'Université Paul-Sabatier.
Les étudiants ont réalisé des visites à destination d'un public en situation de handicap. Une visite « hors les murs » sur l'histoire de la vie de Bouddha a été organisée à l'Institut des Jeunes aveugles et au centre Lestrade. Une visite sur les dieux égyptiens a été proposée au musée à destination d'un public de personnes en situation de handicap psychique.
- **Visites pour des seniors**, en partenariat avec le restaurant social de la Terrasse.
- **Visite de la collection égyptienne et du jardin du musée**, en partenariat avec Route Nouvelle
- **Visite à destination de personnes en situation de handicap psychique :**
 - **Visites guidées** interprétées en langue des signes française
 - Diffusion sur les **réseaux sociaux** des visites sous-titrées et des ateliers
 - **Numérisation** de certaines œuvres du musée pour créer des reproductions à destination de tous les publics



Musée Georges-Labit
(@museelabit)
Les dernières nouvelles

Communication : le Guide Handicap



Un Guide pour mieux vivre la ville

- **Un constat : la nécessité d'un support unique**

L'objectif de ce guide est de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir en un seul endroit toutes les informations qui les concernent et dont ils ont besoin pour vivre la ville de la meilleure manière possible.

- **Une collection : la collection de Guides**

« Toulouse pour ... »

« Toulouse pour » est une collection de guides publiée par la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole. Il existe déjà « Toulouse pour les seniors », « Toulouse pour les jeunes », « Toulouse pour les enfants » qui centralisent toutes les informations utiles pour ces publics.

Le Domaine Handicap & Accessibilité s'est donc associé à la direction de la Communication pour mettre en œuvre la création d'un Guide « Toulouse pour les personnes en situation de handicap ».

- **Des principes clairs : pratique, concis et toulousain**

Ce guide est centré sur Toulouse, avec une grande quantité d'informations sur tous les sujets.

Il se base sur des principes très explicites et se veut le plus pratique, le plus concis et le plus exhaustif possible.

- **Un processus de co-construction : de l'exposition du principe jusqu'à la relecture finale**

La globalité du guide a été pensée en concertation avec les associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap : l'APF France Handicap 31, l'Association des Sourds de Toulouse, Haudacity, l'AgaPei (Agir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap).



« Le Guide Handicap : diffusion et présentation des offres accessibles. »

Un Guide exhaustif

• 10 parties

Le guide s'articule autour de 10 parties avec l'objectif de **couvrir tous les aspects de la vie quotidienne** pour trouver les bons interlocuteurs, savoir se déplacer, prendre soin de sa santé, avoir accès au logement, à l'emploi, au sport, à la culture.

• « Bons à savoir »

Le guide est agrémenté de paragraphes « Bon à savoir » qui sont des informations spécifiques sur des dispositifs ou des organismes.

• « Focus »

Les pages « Focus » complètent les « Bons à savoir » et mettent en avant les structures et les dispositifs sur lesquels il paraissait essentiel d'insister plus spécifiquement.

• L'annuaire

À la fin du guide, un annuaire des associations sur Toulouse avec **tous les contacts toulousains utiles**.

Cet annuaire prend la forme d'un tableau à double entrée : typologie de handicap et champ d'intervention des associations (loisirs et culture, sport, éducation, emploi...).

Publication et distribution : début 2021

Publication et diffusion

PARUTION - Parution du Guide Handicap

CAMPAGNE D'EMAILING

Une campagne d'emailing a été lancée à destination des associations, partenaires institutionnels et privés.

RÉSEAUX SOCIAUX

Le guide a reçu un très bon accueil sur les réseaux sociaux et a touché sur :

 Twitter : 7 300 personnes

 Facebook : 15 000 personnes

 LinkedIn : 4 000 personnes

ACCESSIBILITÉ

Le guide est disponible en ligne sur le site Toulouse.fr au format PDF, FALC (Facile à Lire et à Comprendre), RTF format supporté par les plages braille et HTML 5.

Il est également disponible en version braille et consultable à la médiathèque José CABANIS et à l'institut des jeunes Aveugles.



TIRAGE Nombre d'exemplaires

- Associations: 400 ex.
- Directions en lien avec l'enfance et point info seniors : 700 ex.
- Autres services : 350 ex.
- Instituts (IME, SAMSAH....) : 100 ex.
- Mairies de quartier : 500 ex.
- Accueil Hôtel de ville: 60 ex.

En raison de la crise sanitaire la diffusion aux partenaires institutionnels a été retardée.



CONCLUSION

En concertation avec les membres de la Commission Communale Accessibilité pour Tous et les différentes directions, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole œuvrent au quotidien pour améliorer l'accessibilité :

- des bâtiments à travers l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- des logements avec le recensement des logements accessibles et la réalisation d'outils comme le Cahier de préconisations pour l'accessibilité et la qualité d'usage des logements
- de l'information au public grâce au Registre Public d'Accessibilité (RPA)

Le travail de ces différents acteurs est également complété par toutes les actions inclusives qu'ils réalisent pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier, au même titre que tous les citoyens, de l'ensemble des services proposés par les collectivités.

Objectifs : permettre à tous de pouvoir se déplacer partout dans les meilleures conditions, de profiter de tous les lieux publics, des commerces, des structures sportives et culturelles en toute liberté...

2021 : des actions pour une ville toujours plus accessible et inclusive

1. Développer des actions en faveur d'une meilleure accessibilité des commerces avec le recrutement d'ambassadeurs d'accessibilité et la réalisation d'un Guide Accessibilité des commerces.
2. Publier le Guide handicap, un outil concret et pratique pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.
3. Partager la méthodologie du recensement des logements accessibles pour une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.
4. Accompagner les porteurs de projets d'habitat inclusif pour une réponse adaptée au logement des personnes en situation de handicap
5. Poursuivre la formation des agents d'accueil pour une prise en charge adaptée à tous
6. Finaliser le dossier de candidature à la marque Destination pour Tous.



Mairie de Toulouse
Direction des Solidarités et de la Cohésion sociale
Domaine Handicap & Accessibilité
Tél. : 05 62 27 62 63

